

COMMUNE DE SAINT PARRES AUX TERTRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux Mil vingt-deux,

Le jeudi 23 juin à dix-sept heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jack HIRTZIG, Maire.

Etaient présents : Jack HIRTZIG, Maire, Adrien NIEUWMUNSTER, Régine MERRAD, Pascal DAUTREVAUX, Philippe LECLERCQ, Maryse PETIT, Maire-Adjoint, Jean-François GIRARDIN, Denis MARTZEL, Géry MIRAT, Arnaud POMAREDE, Joël FRANCOIS, Ludovic CRETE, conseillers municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés représentés :

Magali CHABROL par Pascal DAUTREVAUX
Isabelle DUMANGE par Géry MIRAT
Stéphanie CAROUGEAT par Philippe LECLERCQ
Nelli BALIKIAN par Adrien NIEUWMUNSTER
Jean-Charles BAYOL par Joël FRANCOIS
Christel WILMES par Jean-François GIRARDIN
Anthony BUONANNO par Arnaud POMAREDE
Nathalie CARTIER par Maryse PETIT
Laurent PINEAU par Jack HIRTZIG
Maëva LE HUERON par Régine MERRAD

Absents excusés non représentés :

SANS OBJET

DATE DE LA CONVOCAION : 15 juin 2022

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCAION AUX ELUS : 15 juin 2022

DATE D'AFFICHAGE : 15 juin 2022

Adrien NIEUWMUNSTER a été désigné secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 22
Présents : 12 + 10 pouvoirs

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 19 mai 2022.

PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ses délégations conformément à l'article L 2122-22 du CGCT, Code Général des Collectivités Territoriales, concernant notamment les déclarations d'intention d'aliéner.

APPROUVE la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat (12 838 actions) et **DONNE** pouvoir au représentant de la collectivité à l'Assemblée Générale de la société SPL-Xdemat pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant (réunion programmée le 28 juin 2022).

Questions diverses :

- Messieurs LECLERCQ et MIRAT ont assisté à l'assemblée générale du SDEA : ils indiquent que les tarifs du gaz et de l'électricité vont beaucoup augmenter au moment du renouvellement des marchés de fourniture (1^{er} janvier 2023 pour le gaz et 1^{er} janvier 2024 pour l'électricité).
- Monsieur NIEUWMUNSTER souhaite que les services techniques travaillent sur la possibilité de remplacer, en fonction des besoins, les chaudières gaz des bâtiments communaux par un autre système de chauffage (géothermie par exemple).

Séance close à 17 heures 25.

Le Maire

Jack HIRTZIG

